

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE DE VERVIERS À THEUX DANS LE CADRE DU PLAN D'INVESTISSEMENT WALLON 2019- 2024 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le réaménagement de la chaussée de Verviers à Theux dans le cadre du Plan d'investissement wallon 2019-2024 ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). – Monsieur le Ministre, je vous avais déposé une question sous forme écrite, mais ne voyant pas arriver de réponse et le sujet suscitant quelques émois dans cette belle commune de Theux, qui m'est chère, comme vous le savez, comme toutes les communes wallonnes, mais celle-là en particulier, je me suis autorisé à revenir sur le sujet qui peut paraître léger, mais qui ne me le semble pas.

Il y a un Plan d'investissement 2019-2024 qui amène un certain nombre de travaux importants dans l'arrondissement de Verviers. Je ne conteste pas cela, je m'en réjouis. J'ai regardé de plus près le dossier de la réfection de la chaussée de Verviers à Theux, la Nationale 657 que vous connaissez bien, que l'on appelle communément côte d'Oneux, parce que c'est une vraie côte. On a la côte de Mont pour les cyclistes, on a la côte d'Oneux. Elle va donc être réfectionnée. Cela va occasionner des difficultés pendant deux ans. On sait que l'on a un charroi important qui transite par Theux, puisque l'on n'a pas vu aboutir malheureusement, cela, je le regrette, la liaison Cerexhe-Heuseux-Beaufays. Il y a effectivement 20 000 véhicules qui transitent par le centre et qui transitent aussi en partie par cette route.

Pourquoi y a-t-il un peu d'émoi ? Tout simplement parce que l'on a constaté, en regardant le projet, qu'effectivement, si vous visualisez cette côte, sur le côté gauche, en montant, il est prévu d'y implanter une piste cyclable de 2,50 mètres de large. Le cycliste qui veut travailler à Verviers par cette côte-là, il a intérêt à être entraîné et il a surtout intérêt à ne pas croiser un qui descend. Celui qui va descendre cette descente, puisque c'est la même bande de circulation, si j'ai bien compris, je trouve cela assez surréaliste.

Ce qui me choque, c'est que l'on devrait en principe abattre 50 arbres. Je suis un partisan de l'écosocialisme, je suis un partisan de la lutte pour le climat, je suis un partisan du vélo dans mes pratiques quotidiennes, j'essaie de mettre en œuvre tout ce qui respecte l'environnement, et je peux vous en faire la démonstration, mais je n'arrive pas à comprendre que l'on puisse, pour créer un outil cyclable qui est assez contestable, supprimer 50 arbres centenaires qui sont un peu la haie d'honneur de l'entrée de la commune de Theux. C'est quelque chose que je n'arrive pas à percevoir sur le fond alors qu'il y a d'autres possibilités.

Dans le cadre de votre plan Wallonie cyclable, il va y avoir un nouvel appel à projets, on pourrait imaginer de rejoindre les hauteurs de Verviers par Fays, Sassor, par exemple, pour ceux qui connaissent un peu le terrain. J'aurais donc voulu faire un appel, relayer l'émoi.

Vous n'imaginez pas l'émoi que cela suscite dans la population : « C'est une ineptie d'aller nous couper nos arbres, qui sont si beaux et qui jouent un rôle important aussi pour le climat ». Pouvez-vous peut-être me dire s'il y a des alternatives envisagées ? Si oui, lesquelles ? Que pensez-vous de mon idée de faire cette piste sécurisée par une voirie autre et beaucoup plus calme que cette grand-route où les gens roulent vite ? Je vous remercie déjà pour les réponses positives que vous allez m'adresser.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, je précise donc que le sujet de votre question concerne un projet du plan Infrastructure et mobilité pour tous 2020-2026 parce que vous aviez évoqué dans votre question écrite – je pense – l'ancien plan d'investissement wallon – pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Le dossier du réaménagement de cette chaussée est en cours d'étude comme vous l'avez dit, en étroite collaboration avec la Direction des routes de Verviers et les différentes autorités compétentes. Différentes variantes ont été proposées par mon administration, d'ailleurs avec ou sans piste cyclable puisque nous avons maintenant systématiquement l'analyse de l'intégration des modes actifs, y compris dans la réfection des routes lorsque c'est le cas et, bien entendu, les avantages et les inconvénients de chacune d'elles sont discutés – et j'entends bien ce que vous dites – peut-être que des alternatives de tracés seraient envisageables également et il faut effectivement voir ce qu'il en est pour les usagers cyclistes, avec vélo classique, avec vélo électrique, ce qu'il en est effectivement des tronçons efficaces pour les déplacements quotidiens parce que l'on est quand même sur un tronçon tout à fait important pour les déplacements quotidiens pour beaucoup de personnes, comme vous le savez.

Une CPSR a permis de définir des besoins cyclables dans cette zone et une variante avec connexion cyclable fait donc partie des solutions à l'étude. Cette connexion serait sécurisée en site propre, contrairement à la situation des liaisons modestes – je mets modeste entre guillemets puisque c'était votre terme également auquel vous faite référence. Ces mêmes liaisons n'ont par ailleurs pas spécialement des pentes plus faibles parce qu'évidemment le relief est plus général que sur ce tronçon-là. De plus, avec l'essor du vélo électrique, comme je le disais, il est aussi possible d'aborder des déclivités plus importantes pour un certain nombre de personnes. Ce projet de piste cyclable présente un intérêt bien entendu, il s'inscrit dans la vision FAST de la Wallonie qui doit permettre un transfert des usagers de la voiture vers le cyclable notamment, mais, bien entendu, je suis tout à fait aussi sensible à votre remarque sur l'impact en termes d'abatage d'arbres.

Cette connexion cyclable est à mettre en perspective avec la vision supralocale qui s'organise sur l'arrondissement de Verviers et dont peut-être vous n'avez pas connaissance entièrement, un schéma directeur cyclable se finalise, dans lequel une liaison effectivement Theux-Verviers via le Laboru est prévue. Ce tronçon permettrait à terme de relier Theux et le futur RAVeL des Sources via la plateforme multimodale, avec bus et covoiturage du Laboru ainsi que le centre de Heusy et plus globalement, de Verviers. Donc il y a un intérêt plus global – c'est cela que je voulais dire – qui reste pertinent.

Dans tout projet, mon administration est attentive au maintien des aménagements paysagers – et à leur impact bien sûr en termes de biodiversité également. Dans ce cadre, elle utilise la méthode raisonnée de conservation des arbres de voirie. C'est une méthode reconnue de ce point de vue là, qui est un outil pratique et d'objectif d'aide à la décision. Cet outil est utilisé par la Direction des études environnementales et paysagères, en concertation avec la direction territoriale concernée afin de proposer à celle-ci le choix de traitement des arbres le plus approprié en termes d'apport paysager, environnemental, culturel, tout en assurant le confort et la sécurité des usagers. À ce stade, il est trop tôt pour savoir s'il serait nécessaire d'en abattre et combien.

Une analyse paysagère de la N657 a été réalisée par la Direction des études environnementales et paysagères et servira de discussion pour les choix à venir. Quoi qu'il en soit, je peux apaiser vos inquiétudes sur un point : il apparaît qu'aucun scénario n'envisage d'abattre 50 arbres, comme certains l'ont évoqué dans la presse. Je ne vais de toute façon pas dans cette option-là. Je vous confirme également que, dans chaque projet, s'il y a abattage même d'un seul arbre, il y a compensation en

termes de replantation. Cela ne vous arrange pas forcément dans ce cas-là, mais c'est un élément important qui doit être connu également, avec de nouveaux arbres ayant déjà une hauteur de quatre à cinq mètres. Je vous rappelle donc que rien n'est décidé, puisque les études ne sont pas finalisées. Je prendrai donc en compte, de même que mon administration, l'ensemble des possibilités. J'ai bien noté vos différents commentaires et je pense que nous devons examiner en détail ces différentes hypothèses.

M. le Président. – La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). – Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse.

Je connais les projets cyclables dans l'arrondissement de Verviers. Vous connaissez la région presque aussi bien que moi. Celui qui doit se rendre à Verviers tous les jours et qui habite Theux, il ne va pas par le Laboru. Il suit la vallée de la Rogne et de la Vesdre et il est à plat tout le temps. À part un sportif averti, il n'y a personne qui va travailler avec sa mallette sur son dos, sur son vélo. Ou alors, si vous savez le faire, vous me montrez comment cela va. Parce que, même avec un électricien, c'est compliqué.

Vous me rassurez sur les arbres, sans me rassurer, puisque vous me dites : « Il n'y en aura pas 50 ». Si c'est 49, cela ne me convient pas non plus. Si c'est pour me dire que, en compensation, on va en planter deux, cela ne va pas non plus me satisfaire. Je crois qu'il faut prendre cela très au sérieux, et je sais que vous le faites, parce qu'il y a un intérêt de la population pour ce genre de chose. C'est bien légitime. Je crois que l'on doit regarder cela vraiment de très près.

Il y a des alternatives qui permettent aux vélos de circuler. Ce n'est certainement pas le meilleur choix d'implémenter une piste cyclable sécurisée de 2,50 mètres de large. Je suis allé voir sur place moi-même. Je ne suis pas technicien, mais on se rend bien compte que les 2,50 mètres, il faut bien qu'ils se mettent quelque part. À part si vous expropriez toutes les maisons qui sont sur le chemin, vous devez passer par cette seule bande arborée.

aVraiment, j'insiste et je reviendrai sur le sujet. J'insiste pour que votre administration soit très attentive à cela. Il y a une immense sensibilité écologique à cet égard et je m'en réjouis.